RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 30 MARS 2023

portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'alimentation

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2023 portant création et composition du comité social d'administration de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration de l'alimentation du ministre chargé de l'agriculture du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1er

Il est créé auprès de la directrice générale de l'alimentation une formation spécialisée du comité social d'administration de l'alimentation ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant les services de la direction générale de l'alimentation et les services chargés de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation, de la santé des plantes et des animaux et du contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directions départementales de la protection des populations.

Article 2

La formation spécialisée est présidée par le président du comité social d'administration de l'alimentation, ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
FO Agriculture	1. Mme BLOT Soizic - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations d'Ille et Vilaine	1. M. RYCKEMBUSCH Jimmy - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF des Hauts de France
	2. M. CLAVELIN Philippe - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn et Garonne	2. M. CADART Florent - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF des Hauts de France
	3. M. TOURNAY Olivier - Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - DRAAF de Bourgogne Franche Comté	3. M. ETIENNE Philippe - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations du Finistère
	4. Mme BOURDELEAU Anne-Marie - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations de Seine et Marne	4. Mme DEFONTIS Murielle - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations des Bouches du Rhône
	5. M. TREPIE Nicolas - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations de Paris	5. Mme SCHELL Amélie - Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement - DRAAF Grand Est
Alliance du Trèfle	6. Mme HOMOLLE-LOTTEAU Pascale - Agente contractuelle - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Dordogne	6. M. TIDJANI Lassissi-Marius - Inspecteur de santé publique vétérinaire- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre
	7. M. JACQUET François - Inspecteur de santé publique vétérinaire - DRIAAF	7. M. DE CASANOVE Jean-Noël- Inspecteur de santé publique vétérinaire - DRAAF Pays de la Loire
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	8. M. PARC Hervé - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations du Finistère	8. Mme VACHER Céline - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Bretagne
	9. Mme LEBRETHON-MARY Joëlle - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations des Côtes d'Armor	9. M. DI SPIGNO Bernard - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale de la protection des populations des Bouches du Rhône

CFDT	10. Mme JAMMES Anne - Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement - Direction départementale de la protection des populations du Rhône	10. Mme BERTOMEU Anne - Inspectrice de santé publique vétérinaire - Direction générale de l'alimentation
UNSA Fonction Publique	11. M. ARGANDONA AGUILAR Carlos - Secrétaire administratif du ministère chargé de l'agriculture - Direction générale de l'alimentation	11. Mme CERISIER Emilie - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Pays de la Loire

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 30 MARS 2023

Pour le ministre et par délégation :

La Directrice Générale de l'Alimentation
Maud FAIPOUX